

Conseil de développement du Pays de Mormal

Séance du 30 septembre 2019

Présents : Thérèse Leroi ; Brigitte Darras ; Marie-Chantal Rompteau ; Vincent Guffroy ; Jean-Christophe Delaunois ; Melvin Deljehier ; Jean Carli ; Hervé Gournay.

Excusés : Marouse Blandine ; Chombart Colette.

Présent à titre consultatif : Rufus Kané.

1. Le covoiturage rural peut-il être mis en place dans la CCPM ?

Une présentation de deux exemples complémentaires de covoiturage dans la Sarthe et le Morbihan est faite par le président. Un échange s'instaure sur la répliquabilité des dispositifs présentés, la méthodologie de mise en place et les outils nécessaires à la réalisation du projet.

Plusieurs interrogations se lèvent quant au rôle que pourrait jouer la CCPM dans la mise en place d'un tel dispositif (extension de son site internet pour le covoiturage, aménagement d'aires de covoiturage ...).

Il est fait mention, du lancement prochain d'un AMI de mobilité dans le cadre du pacte S.A.T, lequel pourrait être une ouverture de financement pour ce projet.

2. Y-a-t-il des axes de travail à privilégier pour le prochain mandat ?

- Poursuivre les opérations de plantation de haies et de préservation du paysage bocager du territoire.
- Mettre en place des actions concrètes en faveur des mobilités douces.
- Renforcer le dispositif de tri des déchets (pourquoi ne pas mettre en place une tarification incitative ?).
- Mise en place et suivi de micro-projets de type « voyages apprenants » pour les jeunes.
- Meilleure communication lors de la parution du rapport annuel d'activité de la CCPM.

3. Suite au Conseil de développement, M. Deljehier s'est proposé de poursuivre les réflexions entreprises autour des sujets suivants :

a. Développement de l'auto-stop sécurisé :

M. Deljehier a évoqué avec Monsieur Denoyelles (chargé de mission mobilité au Département du Nord) l'idée abordée au Conseil de développement qui consisterait à développer l'auto-stop sécurisé sur la CCPM. Monsieur Denoyelles a confirmé qu'un tel projet pouvait recevoir le soutien du Département par le biais de son appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » (voir l'article en ligne à l'adresse suivante : https://lenord.fr/jcms/prd1_639007/appel-a-projets-mobilites-innovantes-en-milieu-rural). Cet AAP sera clôturé le 15 octobre 2019 mais sera reconduit l'an prochain (dépôt des dossiers du 15 juin au 15 octobre 2020). Ce délai permet donc au Conseil de développement de travailler sur le sujet et d'interpeller la CCPM afin de connaître sa volonté de proposer cette solution sur son territoire, en complément de l'offre « transport à la demande » en cours de réalisation dans le cadre de la Communauté Amis Des Aînés (CADA).

b. Développement du covoiturage régulier :

En ce qui concerne le développement du covoiturage régulier (notamment pour les déplacements domicile-travail), il s'avère que le Département dispose d'un Schéma Directeur de Covoiturage. En annexe de ce compte rendu se trouve une extraction de ce schéma pour l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Comme nous le voyons, ce schéma identifie trois aires sur la CCPM (toutes ne sont pas réalisées à ce jour). Monsieur Denoyelle a informé M. Deljehier que le Département retravaillera ce schéma en 2020 et très certainement proposera d'autres aires, certaines propositions pouvant venir des territoires eux-mêmes (voir l'article en ligne à l'adresse suivante : https://lenord.fr/jcms/prd1_194601/les-aires-de-covoiturage). Le Département envisage :

- la création et l'aménagement de nouvelles zones (notamment à proximité des routes départementales) ;
- l'aménagement et le marquage de zones déjà existantes, mais non identifiées, sur lesquelles le covoiturage est déjà pratiqué.

Il est donc tout à fait possible d'imaginer un travail, en partenariat avec la CCPM, visant à l'identification de zones de covoiturage potentielles pour inciter d'avantage les habitants du territoire à le pratiquer. Hauts-de-France Mobilités, qui travaille en partenariat avec le Département, accompagne les collectivités dans le marquage, le balisage et la pose de totems sur les aires de covoiturage. Les parkings déjà existants peuvent notamment accueillir des places réservées au covoiturage. Une opération menée à l'échelle de la CCPM pourrait bénéficier de financements spécifiques liés à l'aménagement des espaces au titre de l'enveloppe du Département intitulée « Projet Territoriaux Structurants »" (voir l'article en ligne à l'adresse suivante : https://lenord.fr/jcms/prd1_632630/les-aides-a-l-amenagement#pts).

Le président du Conseil de développement remercie les participants à la réunion pour leurs réflexions constructives et particulièrement M. Deljehier pour son retour et son implication.

**Prochaine réunion du Conseil de développement :
le lundi 20 janvier 2020 à 18H
aux bureaux de la CCPM à Le Quesnoy.**

Schéma directeur

Schéma directeur de covoiturage pour les Départements du Nord et du Pas-de-Calais

Document de travail – extraits relatifs au territoire de l'Avesnois à l'attention du Parc Naturel Régional



Lyon, Karlsruhe, janvier 2015

Numéro de projet TTK : 6730

Département du Pas-de-Calais

Hôtel du Département

Rue Ferdinand Buisson

62018 ARRAS CEDEX 9

Tél. : 03.21.21.67.30 – Fax : 03.21.21.62.38

Correspondants : Pierre Nicolle, Aline Desbonnets

TransportTechnologie-Consult Karlsruhe GmbH (TTK)

Siège

Gerwigstraße 53

D-76131 Karlsruhe

Contact : Marc PEREZ

Tel. : + 49 (0) 721 62503-15

Fax. : +49 (0) 721 62503-33

Agence de Lyon

47 rue Maurice Flandin

F-69444 Lyon Cedex 03

Tel : +33 (0) 4 37 91 65 60

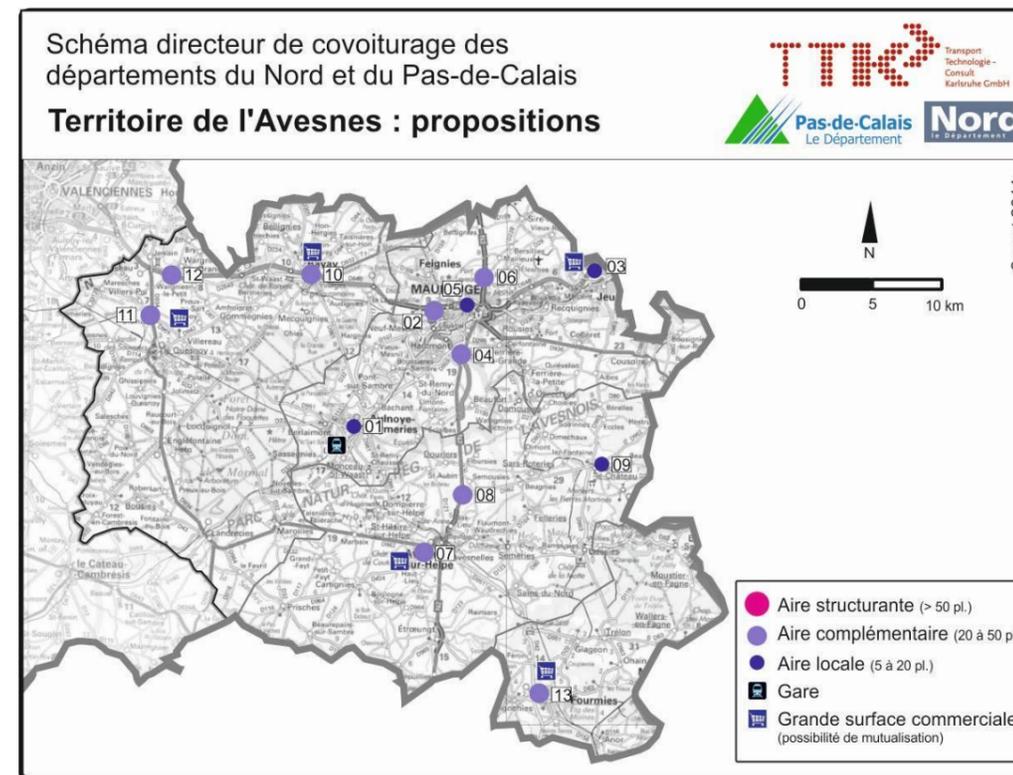
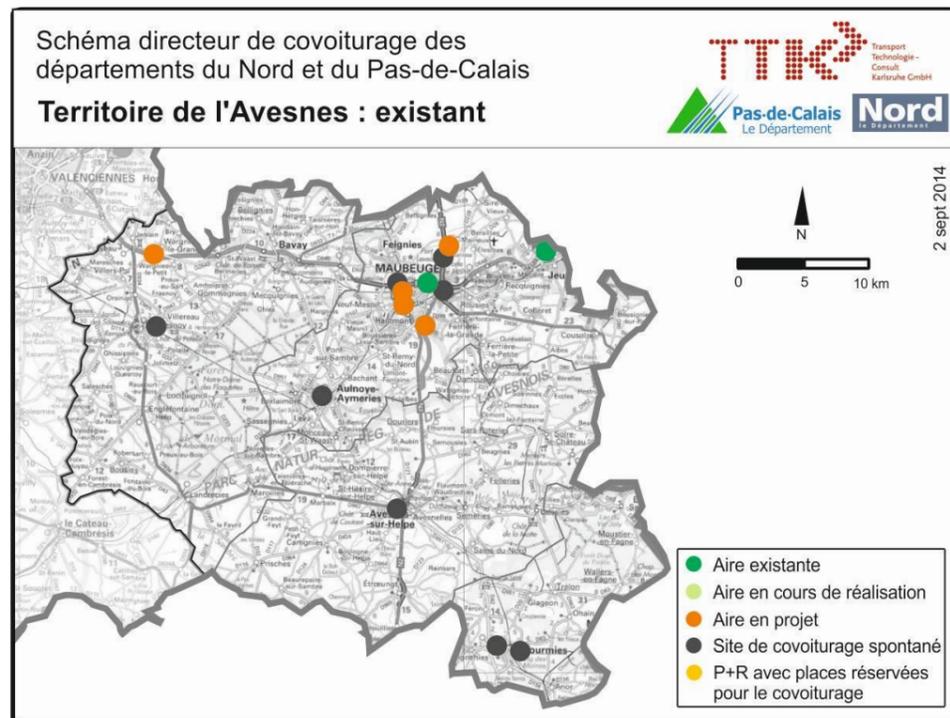
Equipe d'étude :

Privat Juillard, Jérémy Gradelle

Marc Perez



1.1.1 Territoire d'Avesnes



AVE01	Aulnoye-Aymeries	CA Maubeuge Val de Sambre	Gare	10	Locale	Spontanée prérennisée
AVE02	Feignies	CA Maubeuge Val de Sambre	Carrefour N2/D649	30	Complémentaire	En projet
AVE03	Jeumont	CA Maubeuge Val de Sambre	D649 / Parking Intermarché	14	Locale	Existante
AVE04	Louvroil	CA Maubeuge Val de Sambre	Carrefour N2/D95	20	Complémentaire	En projet
AVE05	Maubeuge	CA Maubeuge Val de Sambre	N2 / Parking de La Luna	10	Locale	Existante
AVE06	Maubeuge	CA Maubeuge Val de Sambre	Place du Faubourg de Mons / N2	20	Complémentaire	En projet
AVE07	Avesnes-sur-Helpe	CC du Cœur de l'Avesnois	Carrefour N2/D962	20	Complémentaire	Proposition
AVE08	Avesnes-sur-Helpe	CC du Cœur de l'Avesnois	Carrefour N2/D104	30	Complémentaire	Proposition
AVE09	Solre-le-Château	CC du Cœur de l'Avesnois	A prox. du carrefour D962/D27	15	Locale	Proposition
AVE10	Bavay	CC du Pays de Mormal	Carrefour D24/D2649	30	Complémentaire	Proposition
AVE11	Le Quesnoy	CC du Pays de Mormal	Carrefour D934/D2934	40	Complémentaire	Proposition
AVE12	Wagnies-le-Grand	CC du Pays de Mormal	Echangeur D649/D129	30	Complémentaire	En projet
AVE13	Fourmies	CC Sud Avesnois	Echangeur D42	20	Complémentaire	Proposition

Figure 1 : Aires de covoiturage existantes et proposées (en haut) et description des aires proposées (en bas) pour le territoire d'Avesnes

Synthèse pour le territoire d'Avesnes:

- ▶ 9 aires complémentaires et 4 aires locales,
- ▶ 289 places (24 existantes, 100 en projet à définir, 154 proposées),
- ▶ Aménagement d'aires en sortie de Maubeuge,
- ▶ Aménagement d'une aire à Solre-le-Château, emplacement à déterminer en fonction des disponibilités et opportunités foncières,
- ▶ Des opportunités d'aménagement d'aires au niveau de surfaces commerciales : Carrefour de Fourmies et Avesnes-sur-Helpe, Intermarché du Quesnoy, Lidl de Bavay sur le modèle de l'aménagement sur le parking de l'Intermarché de Jeumont.